

[INFOS] SNES-FSU 59/62



Semaine du 16/12/2024



Le SNES-FSU exige des mesures fortes pour répondre à la crise que traverse l'école !

- ➔ Créer des postes, mieux payer les personnels pour pouvoir recruter
- ➔ Abroger le "Choc des savoirs"
- ➔ Écouter les personnels !

[DOSSIER]



L'USMAG

DOSSIER SALAIRES, PENSIONS : À SEC !

➔ PORTRAIT Philippe Sands

➔ EN PRATIQUES Les leçons étudiées

➔ FENÊTRE SUR La paupérisation étudiante

SALAIRES, PENSIONS : À SEC !

UN DÉCLASSEMENT ORGANISÉ

La rémunération des fonctionnaires, composée d'un traitement indiciaire de base complété par des primes et des indemnités, a connu, en 40ans, un important déclin salarial.

REVALORISER NOS MÉTIERS, RECONNAÎTRE NOTRE RÔLE SOCIAL

Le système éducatif a besoin que soit restaurée la reconnaissance sociale du rôle des professeurs et des métiers de l'éducation. C'est la fonction enseignante dans son ensemble qui doit être revalorisée.

NE PLUS TOLÉRER L'INTOLÉRABLE !

Malgré les objectifs affichés, les inégalités professionnelles entre hommes et femmes sont toujours bien réelles.

DÉFENDRE LE STATUT, AMÉLIORER LE NIVEAU DE VIE

Réaffirmer l'attachement au statut pour ne pas céder aux sirènes de l'individualisation, pour faire profession ensemble.

13 %

EN 2022, LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES FONCTIONNAIRES EST INFÉRIEURE DE 13 % À CELUI DES HOMMES (23,5 % POUR LES SALARIÉS DU PRIVÉ).

[BULLETIN ACADEMIQUE 59/62]

3 JOURS DE CARENCE EN CAS DE MALADIE

Le rôle de l'école publique, le cœur battant de la démocratie sociale

Le tweet du mois

La santé mentale des jeunes dans l'académie : des chiffres alarmants !

→ 8343 élèves recue-les en souffrance

Santé scolaire

Trois questions

Frédérique Montuy
secrétaire académique du SNICS-FSU

Vrai ou Faux ?

Je dois être présent-e à tous les conseils de classe

FAUX !

Le saviez-vous ?

Congé pour formation syndicale : un droit statutaire à défendre !

Le statut général de la Fonction publique stipule que "tout agent de la Fonction publique d'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement".

Sous prétexte de simplification des démarches, le rectorat de Lille a voulu imposer début septembre la dématérialisation des demandes de congés syndicaux via l'application Colibri.

[Dans les prochains jours]

- 16/12 : stage AESH
- Dernier jour pour transmettre le courrier de demande de stage TRMD collèges 62 et collèges 59
- 17/12 : Intervention Snes/FSU en GT "mobilité 2d degré" et "Promotions"
- Intervention Snes/FSU en GT "carte des formations" (région HDF), rentrée 2025
- 19/12 : Intervention Snes/FSU en GT CPE/AED
- 20/12 : Stage "Lycée" (date limite : le 20/11)
- Intervention Snes/FSU en FSSSCT 62
- Dernier jour pour transmettre le courrier de demande de stage TRMD Lycées 59/62

